

SOMMET MONDIAL 2005

RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU | 14-16 SEPTEMBRE 2005



❖ DOCUMENT FINAL DU SOMMET MONDIAL DE 2005

Les dirigeants de la planète, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 14 au 16 septembre, sont convenus d'intervenir sur divers fronts pour faire face aux grands problèmes mondiaux :

DÉVELOPPEMENT

- ❖ Tous les gouvernements, des pays donateurs comme des pays en développement, se sont engagés avec force et sans ambiguïté à atteindre d'ici à 2015 les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.
- ❖ D'ici à 2010, il y aura 50 milliards de dollars de plus par an pour combattre la pauvreté.
- ❖ Tous les pays en développement se sont engagés à adopter, en 2006 au plus tard, des plans nationaux pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.
- ❖ Il est entendu qu'un soutien immédiat sera fourni à des initiatives à effet instantané à l'appui de la lutte contre le paludisme, de l'éducation et des soins de santé.
- ❖ Les gouvernements sont très décidés à trouver des sources novatrices de financement du développement : différents groupes de pays tâcheront de mettre en œuvre la Facilité de financement international ou d'autres initiatives pour assurer le financement de projets de développement, dans le secteur de la santé en particulier.
- ❖ Ils sont d'accord pour envisager des mesures supplémentaires propres à assurer la viabilité de la dette à long terme, telles qu'une augmentation des ressources financières fournies à titre de dons et l'annulation intégrale de la dette publique, multilatérale et bilatérale, des pays pauvres très endettés (PPTE) et, s'il y a lieu, un allègement ou une restructuration très appréciable de la dette des pays en développement auxquels celle-ci impose une charge insupportable et qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE.
- ❖ Ils se sont à nouveau déclarés fermement attachés à la libéralisation du commerce et se sont engagés à faire diligence pour appliquer les volets du programme de travail de Doha qui ont trait au développement.

TERRORISME

- ❖ La condamnation claire et sans réserve du terrorisme, « sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts », a été prononcée, pour la première fois, par tous les gouvernements.
- ❖ Une vigoureuse impulsion politique a été donnée à l'élaboration d'une convention générale contre le terrorisme en l'espace d'un an. Les gouvernements sont favorables à une entrée en vigueur rapide de la Convention sur le terrorisme nucléaire, et tous les États sont invités à la signer, ainsi qu'à adhérer aux 12 autres conventions contre le terrorisme, et à les appliquer.
- ❖ Il faudrait définir, de l'avis général, une stratégie de lutte antiterroriste qui soit conçue de manière à renforcer la communauté internationale et à affaiblir les terroristes.

CONSOLIDATION, MAINTIEN ET RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX

- ❖ La décision est prise de créer une commission de consolidation de la paix pour aider les pays qui sortent d'un conflit dans la phase du passage à la paix et de la doter d'un bureau d'appui et d'un fonds permanent.
- ❖ Une force de police permanente devrait être créée pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- ❖ Les gouvernements approuvent le renforcement des moyens d'action du Secrétaire général en ce qui concerne sa médiation et ses bons offices.

DEVOIR DE PROTECTION

- ❖ Tous les gouvernements admettent clairement et sans ambiguïté le devoir collectif de la communauté internationale de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Ils sont disposés à mener à cette fin, en temps voulu, une action collective résolue, par l'entremise du Conseil de sécurité, lorsque les moyens pacifiques se révèlent inadéquats et que les autorités nationales n'assurent manifestement pas cette protection.

DROITS DE L'HOMME, DÉMOCRATIE ET ÉTAT DE DROIT

- ❖ Des mesures décisives sont prévues pour renforcer le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme par un appui au plan d'action et un doublement du budget du Haut Commissaire.
- ❖ Il est entendu qu'un Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sera mis en place au cours de l'année à venir.
- ❖ Les gouvernements ont réaffirmé que la démocratie est une valeur universelle et se sont félicités de la création récente du Fonds pour la démocratie, auquel 13 pays ont déjà annoncé qu'ils fourniraient 32 millions de dollars.
- ❖ L'engagement est pris d'éliminer les discriminations extrêmement répandues fondées sur le sexe, sous forme notamment d'inégalités dans l'éducation et l'accès à la propriété et de violences exercées contre les femmes et les filles, ainsi que de mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces violences.
- ❖ Les dépôts d'instruments de ratification effectués durant le Sommet ont déclenché l'entrée en vigueur de la Convention contre la corruption.

RÉFORME DE LA GESTION

- ❖ Il sera procédé à un renforcement général des capacités de contrôle de l'ONU, et notamment du Bureau des services de contrôle interne, à l'extension des services de contrôle à de nouveaux organismes des Nations Unies, à la création d'un comité consultatif de contrôle indépendant, ainsi qu'à de nouvelles précisions sur un bureau de l'éthique professionnelle dont la création est envisagée.
- ❖ Pour actualiser l'activité de l'Organisation, tous les mandats remontant à plus de cinq ans seront réexaminés, afin que ceux qui sont périmés puissent être abandonnés pour faire place aux priorités nouvelles.
- ❖ Les gouvernements sont résolument attachés à une refonte des règles et politiques applicables au budget, aux finances et aux ressources humaines de l'Organisation, afin que celle-ci puisse mieux répondre aux besoins actuels; et ils souhaitent une opération ponctuelle de départs négociés afin de lui garantir le personnel voulu pour faire face aux problèmes du monde d'aujourd'hui.

ENVIRONNEMENT

- ❖ Les gouvernements sont conscients de la gravité du problème que posent les changements climatiques et se sont engagés à intervenir en appliquant la Convention-cadre des Nations Unies. Une aide sera apportée aux pays en développement les plus vulnérables, tels les petits États insulaires.
- ❖ L'accord s'est fait sur la création d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels.

ACTION INTERNATIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ

- ❖ L'action menée pour faire face au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme par la prévention, les soins, le traitement et les services d'accompagnement sera développée, et des ressources supplémentaires seront mobilisées auprès de sources nationales, bilatérales, multilatérales et privées.
- ❖ Les gouvernements se sont engagés à combattre les maladies infectieuses et, notamment, à appliquer intégralement les dispositions du nouveau Règlement sanitaire international et à financer le Réseau mondial d'alerte et d'intervention en cas d'épidémie de l'Organisation mondiale de la santé.

AIDE HUMANITAIRE

- ❖ Le Fonds central autorenewable d'urgence sera amélioré, afin que les secours soient effectivement acheminés à coup sûr et sur-le-champ en cas de catastrophe.
- ❖ Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays sont considérés comme un cadre international important pour la protection des personnes déplacées.

ACTUALISATION DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

- ❖ Il a été décidé de réviser et d'actualiser la Charte comme suit :
 - En procédant à la dissolution du Conseil de tutelle, qui marquera la fin du rôle historique de l'ONU en matière de décolonisation;
 - En supprimant dans le texte de la Charte les références anachroniques aux « États ennemis ».

Le texte intégral de ce document peut être consulté sur le site Web du Sommet : <www.un.org/summit2005>.